



21 avril 2023

(23-2898)

Page: 1/2

Comité de l'agriculture

Original: anglais

NOTIFICATION

La communication ci-après, datée du 21 avril 2023, est distribuée à la demande de la délégation de l'**Ukraine**. La notification concerne les exportations totales (**tableau ES:2**) dans le contexte des engagements en matière de subventions à l'exportation pour l'**année civile 2022**.

Tableau ES:2

SUBVENTIONS À L'EXPORTATION: UKRAINE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2022

Subventions à l'exportation: Notification des exportations totales

Désignation des produits		Année considérée			Quantité des exportations totales (de produits de la Partie IV (section II) de la Liste)	Quantité des exportations totales (de produits suivant la liste des exportateurs importants)	Note
		Type	Du	Au			
1		2			3		
I. Produits de la Liste							
II. Produits suivant la liste des exportateurs importants (G/AG/2/Add.1)							
III. Produits additionnels dont la part dans les exportations mondiales totales dépasse 5% (facultatif)							
Froment (blé) et farines de froment (blé)	Froment (blé): 11 218 042 t Farines de froment (blé): 74 873 t	Année civile	01/01/2022	31/12/2022		11 292 915 t	(1)
Céréales secondaires	Orge: 2 142 366 t Maïs: 24 978 483 t Autres: 198 470 t	Année civile	01/01/2022	31/12/2022		27 319 319 t	(1)

(1) Sur la base du rapport du Président (G/AG/W/123) concernant le réexamen de la liste des exportateurs importants et des modèles, comme indiqué dans les annexes du rapport, que l'Ukraine applique de manière volontaire.